

Le plan de sobriété énergétique

Face à la crise énergétique et pour résister à la très forte augmentation des coûts des énergies, la communauté d'agglomération accélère la mise en œuvre de son plan de sobriété. Plusieurs mesures visant à réduire la consommation d'énergie des équipements intercommunaux vont ainsi impacter les secteurs de l'éclairage public et des équipements. Cette sobriété énergétique est planifiée sur le court et le moyen terme.



Les factures seront multipliées en 2023 par cinq pour le gaz et par deux pour l'électricité. La hausse représente 4 millions d'euros de dépenses supplémentaires en 2023, soit 10 % du budget réel de Val Parisis. Sans gel des tarifs de l'énergie au niveau national, Val Parisis sera obligée d'augmenter sa dette ou de ralentir les investissements.

Le plan de sobriété énergétique de la communauté d'agglomération vise une économie à terme de 10% des consommations. Il cible principalement l'éclairage public, les piscines et le chauffage des équipements publics intercommunaux, trois secteurs représentant à eux seuls la majorité des dépenses énergétiques de Val Parisis.



Eclairage public

L'éclairage public pèse lourd dans les dépenses énergétiques de la communauté d'agglomération : en 2021, la facture s'élevait à 1,98 million. Afin de limiter les consommations énergétiques et de contribuer à la préservation de l'environnement, la communauté d'agglomération expérimente depuis le 1er juillet 2022, l'extinction totale de l'éclairage public en cœur de nuit, pendant 3h, sur les 11 communes pour lesquelles elle gère ce service. Résultat : une consommation réelle réduite de 40% sur les deux premiers mois. Le test va donc perdurer en 2023. Durant l'été 2021, la consommation était en effet de 1,1 million de kW contre 700 000 kW en 2022, ce qui représente déjà, compte tenu de l'augmentation du coût de l'électricité, une baisse de 20 % sur la facture, estimée à 25 % d'ici la fin de l'année.

La communauté d'agglomération est engagée sur un contrat de performance énergétique permettant de diminuer la consommation de 45 % d'ici 2028. L'agglomération réfléchit à accélérer le passage en 100% LED de l'éclairage public : l'ensemble du parc intercommunal, soit plus de 27 000 points lumineux, pourrait finalement être équipé de cette technologie moins énergivore dès 2025.

Piscines

Si des économies avaient déjà été réalisées en début d'année 2022 avec la baisse de la température de 0.5 ° dans certains bassins, les efforts seront poursuivis dans les prochaines semaines. La norme de température à 27 degrés sera généralisée dans tous les bassins des 7 piscines gérées par la communauté d'agglomération à compter du 1er novembre 2022, hormis pour certaines activités comme celles organisées pour les très jeunes enfants et pour lesquelles les bassins resteront chauffés à 32°.



Equipements publics

Le chauffage des équipements publics intercommunaux représente 15 à 20 % des dépenses. Suite aux consignes gouvernementales, la température sera maintenue selon la norme à 19 degrés dans les 9

médiathèques du réseau de l'agglomération à partir du 1er novembre.

L'enveloppe budgétaire 2023 dédiée aux investissements dans le patrimoine immobilier existant sera exclusivement consacrée à la rénovation énergétique des équipements intercommunaux, en premier lieu les travaux d'isolation et le passage en LED des médiathèques et des piscines.